



BRIEFING N°2 SUR LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Briefings sur le développement rural des Caraïbes
Ensemble de réunions sur des questions de développement ACP

Renforcer le secteur agroalimentaire privé des Caraïbes : Compétitivité pour le développement rural dans un contexte de mondialisation *18-19 octobre 2010, Grenade*

**Recourir à des outils de financement alternatifs
pour améliorer le financement de l'agriculture**
Yan ZHANG, Responsable adjoint aux affaires économiques, CNUCED
Résumé

L'agriculture contribue fortement à la croissance économique et au développement durable des pays membres du CARICOM. Pourtant, ces vingt dernières années, la part représentée par l'agriculture dans le PIB a significativement décliné. Le développement de l'agriculture se heurte à de nombreux obstacles, tant au niveau national qu'international. Afin de renforcer le rôle de l'agriculture dans la création d'emploi, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté, il s'avère donc crucial d'augmenter les investissements et le financement en matière agricole. L'initiative Jagdeo a identifié le *financement limité et l'inadéquation des nouveaux investissements* comme étant les principales entraves au développement agricole de la région. Petits producteurs et PME agro-industrielles font en effet face à de nombreuses difficultés pour accéder à un financement : manque de garanties éligibles suffisantes, coûts de financement élevés, manque de produits financiers sur mesure répondant aux besoins spécifiques des emprunteurs agricoles, accès inadéquat à l'information sur les systèmes de financement disponibles et manque de soutien pour mettre au point des projets rentables.

Depuis son introduction au début des années 1990, le financement structuré a pour but de répondre aux besoins des principaux opérateurs de la chaîne d'approvisionnement des marchés en développement. Par rapport au financement traditionnel (basé sur le bilan comptable et axé sur le flux de fonds ainsi que sur la solvabilité des emprunteurs), le financement structuré s'appuie sur les transactions et se concentre sur le flux de biens de même que sur les capacités de performance des emprunteurs. Depuis quelques années, certaines institutions financières nationales des pays en développement combinent le financement traditionnel avec des techniques de financement structuré dans des instruments et des mécanismes financiers adaptés, répondant aux besoins de financement agro-industriel, en particulier ceux des petits producteurs et des PME. Il s'agit notamment des récépissés d'entreposage, des crédits d'inventaire, des systèmes artisanaux, des remises recevables et des fonds de garantie. Dans la région des Caraïbes, l'approche traditionnelle de lignes de crédit via les banques de développement fonctionne toujours. Toutefois, la demande d'instruments de financement adaptés au développement agricole se fait plus pressante depuis quelques années. Ces instruments réduiraient le risque au niveau des agriculteurs et faciliteraient aussi bien le commerce local (en particulier via les liens entre hôtels et agriculteurs), que le commerce intra-régional.

Dans le cadre du Programme AAACP, la CNUCED (en partenariat avec la Banque de développement des Caraïbes) soutient le développement de l'affacturage et de la remise sur factures pour améliorer l'accès des agriculteurs au financement. En effet, renforcer les liens entre le secteur agricole et l'industrie du tourisme permet aux agriculteurs d'accéder à un marché lucratif et d'augmenter leurs revenus. Toutefois, après avoir approvisionné les hôtels et les supermarchés, les agriculteurs doivent souvent subir un retard de paiement, pouvant aller de 90 à 180 jours après la livraison des marchandises. Heureusement, les instruments commerciaux de financement tels que l'affacturage et la remise sur factures peuvent atténuer cette contrainte et améliorer les liquidités des agriculteurs. Il semblerait que l'affacturage soit un outil de financement attirant parce qu'il met l'accent sur la solvabilité de l'acheteur afin de sécuriser le prépaiement et qu'il ne nécessite pas de garantie complémentaire de la part du vendeur.